

Direction des Affaires Civiles, Juridiques
et Funéraires
Service Conseil Municipal

25 avril 2025

NUMÉRIQUE
DIFFUSION ET DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DE LA RÉGION SUD - PACA

DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET
"APOCSFET"

"Village des Sciences Numériques
Open Bidouille Camp 2025"

EXERCICE 2025

DÉCISION N° 2025 - 058

Nous, Gaby CHARROUX, Maire de la Commune de Martigues,

Agissant en vertu de la délibération n° 20-043 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, reçue par Monsieur le Sous-Préfet d'Istres le 1^{er} juin 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26, nous accordant délégation aux fins de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Considérant que la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans le cadre du contrat d'avenir 2022-2027 porte la mission de coordonner sur son territoire, dans le cadre de la stratégie nationale, les initiatives visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle dans la société et de participer à leur financement,

Considérant que la Région s'engage depuis plusieurs années à encourager les actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur l'ensemble du territoire régional menées auprès de tous les publics et notamment des jeunes.

Considérant que ces actions ont pour objectifs :

- De favoriser l'orientation des jeunes vers les carrières scientifiques et techniques, mais aussi d'accompagner leur développement culturel,*
- De favoriser le débat sur le rôle de la science face aux grands enjeux de société, et, par là même, de contribuer à la lutte contre l'obscurantisme, les infox et le complotisme,*

Considérant que les Espaces Publics Numériques (EPN) de la Commune de Martigues mettent en place des actions dans ce sens,

Considérant que la Région a lancé un Appel à Projet APOCSFET pour l'année 2025 sur 2 volets (général et fête de la science) et 5 thématiques à savoir :

- Lutte contre la désinformation,*
- Adaptation au changement climatique / atténuation face au changement climatique,*
- Santé,*
- Innovations Technologiques et Numériques,*
- Autres.*

Considérant que la Commune de Martigues par l'intermédiaire de sa Direction des Innovations, du Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) et son Service Développement Numérique souhaitent s'inscrire sur le volet Fête de la Science et les thématiques de lutte contre la désinformation et d'innovations technologiques et numériques, via le projet "Village des Sciences Numériques",

Considérant que la Commune souhaite proposer des ateliers de découverte des pratiques numériques innovantes, d'initier les publics et les sensibiliser à quelques enjeux des mondes numériques (Fake-news, désinformation, Intelligences Artificielles, innovation et nouvelles technologies) et d'inciter les encadrants ou enseignants au développement de nouveaux projets scientifiques, d'accompagner la montée en compétence numérique des entrepreneurs en s'appuyant sur le partenariat avec les différents acteurs du territoire (collectivités, associations, entreprises),

Considérant que les points essentiels à retenir sont :

- l'organisation d'un village des sciences sur 2 jours pour accueillir des groupes de centres de loisirs, le mercredi, le grand public en soirée et les établissements scolaires le jeudi,*
- la mobilisation d'environ 500 participants,*
- la mise en place d'une quinzaine d'ateliers,*

Considérant que ce projet peut bénéficier d'un financement de la Région à hauteur de 10 000 €,

Considérant que dans ce contexte, la Commune se propose de solliciter cette instance territoriale partenaire et concernée par la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle afin qu'elle participe au financement de ce projet,

DECIDONS :

=====

- De solliciter la subvention, la plus élevée possible, auprès de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans le cadre du financement d'un projet "Village des Sciences Numériques - Open Bidouille Camp 2025", déposé par le Service Médiation et Développement Numérique (Espaces Publics Numériques) de la Commune de Martigues, au titre de l'exercice 2025,

- De signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette subvention.

La recette sera constatée au Budget de la Commune, Fonction 020209 Nature 7472.

Au cours de sa prochaine séance, le Conseil Municipal sera informé de la présente décision qui sera soumise aux mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément à l'Article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Le Maire
Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby
CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE
MARTIGUES, oi=NTRFR-
211300561, ou=0002 211300561,
sn=CHARROUX, givenName=Gaby,
cn=Gaby CHARROUX,
serialNumber=243162KJE026
Date: 28/04/2025 17:23:54 +02:00